

HOMMAGE À LOUIS JOINET

UN JURISTE ENGAGÉ



Association Où sont-ils ? France
Asociación ¿Dónde Están? Francia

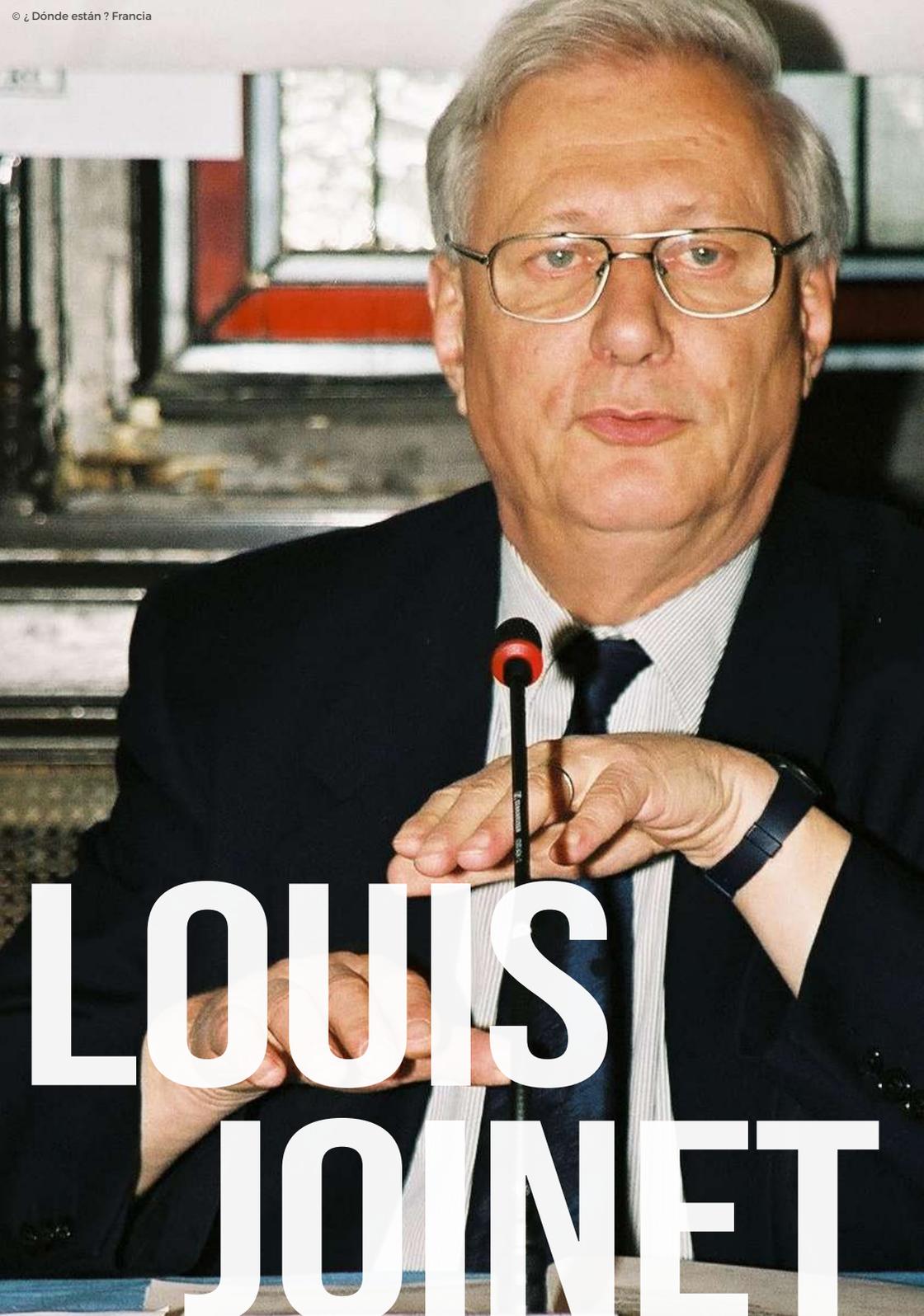


> **DATE**

19 novembre 2022
14h00 à 19h30 (suivi d'un cocktail)

> **LIEU**

Présidence de l'Assemblée nationale,
Hôtel de Lassay
Entrée et sortie : 33 quai d'Orsay, 75007 Paris



LOUIS JOINET

Le 19 novembre 2022, l'IFJD - Institut Louis Joinet, ¿Dónde Están? et le Syndicat de la Magistrature organisent une après-midi d'hommage à Louis Joinet, magistrat et acteur qui, tout au long de sa vie, s'engagea pour défendre les droits humains.

BIOGRAPHIE

LOUIS JOINET, UN JURISTE ENGAGÉ

Toujours l'obstination et la persévérance dans la recherche de la justice. Toujours reprendre l'accordéon, Chez Gégène comme à Matignon ou à l'ONU pour que, dès aujourd'hui, les mauvais jours commencent à finir.

Louis Joinet était un magistrat français, à l'origine du renforcement de l'État de droit en France, et particulièrement reconnu pour son travail en matière de développement des normes internationales des droits humains. Éducateur de rue puis major de sa promotion au sein de la future École Nationale de la Magistrature (ENM), il fonde en 1968 le Syndicat de la Magistrature, qui bouleverse la Justice française en libérant la parole des magistrats. En 1978, Louis Joinet participe également à la rédaction de la Loi informatique et libertés, qui

donne naissance à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), dont il fut le premier directeur. Conseiller à Matignon sous Mitterrand puis conseiller justice à l'Élysée jusqu'en 1995, il lutte notamment contre les détentions arbitraires des jeunes réfugiés terroristes italiens d'extrême gauche, et des dirigeants de l'organisation basque indépendantiste ETA.

Premier Avocat général à la Cour de cassation dès 1998 et expert indépendant à l'ONU pendant plus de trente ans, il se mobilise contre les dictatures au Chili, en Honduras, en Uruguay et en Argentine, et œuvre en faveur de la reconstruction de l'État de droit en Haïti. Il lutte également contre l'impunité des criminels de guerre, et est l'artisan de la Convention internationale contre les disparitions forcées de 2006. Son œuvre en la matière est telle qu'il donne son nom aux « Principes Joinet », piliers de la Justice transitionnelle et instruments de référence dans les périodes de transitions politiques, de négociations d'accords de paix. Tout en étant un observateur attentif des conditions de détention, il devient ainsi l'un des acteurs majeurs de la lutte contre l'impunité des violences de masse. Juriste innovant, il développe notamment le concept de garanties équivalentes permettant une adaptation aux périodes de crise, tout en préservant au mieux les droits de tous.

Son décès le 22 septembre 2019 est une perte considérable pour tous ceux qui ont eu la chance de le côtoyer et pour l'ensemble des causes pour lesquelles il s'engagea, au plus près de toutes les victimes des conflits et des dictatures.

PROGRAMME



Nous souhaitons que cet Hommage ressemble à Louis Joinet et mette en valeur toutes les causes qu'il a servies, les missions qu'il a assumées, ainsi que ses différentes passions, dans une ambiance chaleureuse.

Pour ce faire, chacune des quatre tables rondes - Louis Joinet, l'homme engagé ; Louis Joinet, négociateur de paix ; Louis Joinet, inlassable défenseur des droits humains et Louis Joinet, concepteur de la Justice transitionnelle - sera organisée sous la forme d'interviews croisées. Une série de témoignages écrits et vidéos ont également été préparés par les soins des organisateurs. Ils seront disponibles prochainement sur le site web de l'IFJD - Institut Louis Joinet et de ¿Dónde Están?.

SAMEDI 19 NOVEMBRE | 14h00 - 19h30

14h00 - 14h30

Allocutions d'ouverture

L'hommage commencera par la prise de parole des organisateurs ainsi que de la famille de Louis Joinet. L'IFJD - Institut Louis Joinet, le Syndicat de la Magistrature et ¿Dónde están? seront représentés par leur Président et Secrétaire national. Jean-Baptiste Joinet prendra la parole pour cet hommage dédié à son père.

- > **Jean-Pierre Massias**, Président de l'IFJD - Institut Louis Joinet
- > **Thibaut Spriet**, Secrétaire national du Syndicat de la Magistrature
- > **Elena Salgueiro**, Présidente de ¿Dónde Están?
- > **Jean-Baptiste Joinet**, Fils de Louis Joinet

14H25 - INTERMÈDE MUSICAL

Melani Luraschi (chant) et Olivier Espinosa (guitare)

14h30 - 15h15

Table ronde 1

LOUIS JOINET, L'HOMME ENGAGÉ

En 1963, Louis Joinet intègre le Centre national d'études judiciaires pour 3 ans au sein de la promotion Beaumarchais, et quatre ans plus tard, en 1967, il crée avec Dominique Charvet, Pierre Lyon-Caen et Claude Parodi, la première organisation syndicale de magistrats en France : le Syndicat de la Magistrature. En 1972, il retourne travailler à la Chancellerie où il se consacre au domaine, alors nouveau, de l'informatique. En effet, il sera le rédacteur de la partie internationale du rapport sur la question « informatique et libertés ». Ce rapport donnera naissance en 1978 à la Loi informatique et libertés, à laquelle Louis Joinet avait travaillé, créant la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) afin de réguler les données personnelles. En décembre 1980, il est finalement écarté de la Commission. Ce limogeage aux causes troubles fit scandale et des actions se lancèrent, dont notamment une pétition signée par une centaine de magistrats, intellectuels, artistes et informaticiens, de nombreux comités de soutiens se mirent en place. L'affaire dite « Affaire Joinet » atteint son summum lorsque ce dernier est interviewé en ouverture du journal de 20h de TF1. Louis Joinet sera également l'homme derrière « la doctrine Mitterrand » selon laquelle les militants italiens d'extrême gauche ne seront pas extradés. Il s'agit de deux déclarations de l'ancien président de la République datant de 1985 et qui mettent les bases pour la politique française sur le sort des militants de l'extrême gauche italienne. La première table ronde reviendra sur ces thématiques.

Louis Joinet sera également l'homme derrière « la doctrine Mitterrand », selon laquelle les militants italiens d'extrême gauche ne seront pas extradés.

Animation par Véronique Brocard, Journaliste

- > **Danièle Lochak**, Professeure émérite de droit public à l'Université Paris-Nanterre - *Informatique et liberté* -
- > **Irène Terrel**, Avocate spécialisée en droit des étrangers - *La doctrine Mitterrand* -
- > **Matthieu Bonduelle**, Vice-président en charge de l'instruction au Tribunal judiciaire de Paris et ancien Président du Syndicat de la Magistrature - *Un magistrat atypique* -

Témoignage : Bruno Cotte, Magistrat et Président honoraire de la Chambre criminelle de la Cour de cassation

15H20 - INTERMÈDE MUSICAL

Tabaré Leyton (chant) et Javier Díaz (guitare)

15h30 - 16h15

Table ronde 2

LOUIS JOINET, NÉGOCIATEUR DE PAIX

Louis Joinet fut investi dans des négociations de paix, notamment concernant la question du Pays basque, du Larzac et de la Nouvelle Calédonie. En avril 1972, il soutient les habitants du Larzac qui refusent la décision officielle de l'extension du camp militaire situé sur leur plateau. L'opération est un succès et en 1981, François Mitterrand, nouvellement élu, renonce à cette extension. Dès 1981, il s'intéresse au conflit au Pays basque à travers la question de l'extradition du militant basque Tomas Linaza. Louis Joinet joue par la suite un rôle de négociateur

avec des membres d'ETA recherchés pour des faits de terrorisme afin d'aboutir à une paix durable. Le 8 avril 2017, Louis Joinet est présent lors de la journée de désarmement de l'ETA à Bayonne, qu'il qualifie de « moment historique ».

En 1988, après la réélection de François Mitterrand, Louis Joinet intègre de nouveau Matignon en tant que Conseiller technique auprès du nouveau Premier ministre Michel Rocard. Lui est notamment confiée la question des kanaks de la Nouvelle Calédonie. Suite aux massacres d'Ouvéa en 1988, Michel Rocard engage une médiation. Louis Joinet est alors chargé de la

coordination des aspects juridiques. Moins de deux mois après les massacres, le 23 juin 1988, sont signés les Accords de Matignon sur la Nouvelle Calédonie entre Jean-Marie Tjibaou pour le FLNKS (indépendantiste), Jacques Lafleur pour le RPCR (anti-indépendantiste) et le Premier ministre socialiste Michel Rocard. Ces accords prévoient des garanties économiques et institutionnelles pour la communauté kanak ainsi qu'un délai de 10 ans pour obtenir un rééquilibrage entre les communautés caldoches et kanak et entre les régions, au bout desquels un référendum d'autodétermination était prévu avec une participation limitée aux personnes installées sur le territoire avant 1988. Ce référendum laissa finalement sa place à un nouvel accord en 1998, l'Accord de Nouméa.

Animation par Magalie Besse, Directrice de l'IFJD - Institut Louis Joinet

- > **François Roux**, Avocat honoraire - Le Larzac -
- > **Anaiz Funosas**, Présidente de Bake Bidea - Pays basque -
- > **Jean-François Merle**, Conseiller d'État honoraire - Nouvelle Calédonie -

Témoignage : *Pablo Vivanco, Ancien réfugié politique basque*

16H15 - INTERMÈDE MUSICAL

Emilie Gómez (chant) et Javier Díaz (guitare)

16h20-16h30 : Pause

16h30 - 17h30

Table ronde 3

LOUIS JOINET, INLIASSABLE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS

À partir des années 1970, Louis Joinet commence à travailler sur l'Amérique latine. En effet, en 1973, il se voit confier, avec Salvatore Senese et Antonio Nino Cassese, la rédaction du règlement de procédure du Tribunal permanent des peuples au Chili. Il s'implique également au sein du Comité de soutien à la lutte révolutionnaire du peuple chilien et hébergera en France, à la demande de Carmen Castillo, les réunions d'une junte, la Junta de Coordinación Revolucionaria, qui tentait de coordonner les mouvements révolutionnaires du Chili, d'Argentine, d'Uruguay et de Bolivie contre le plan Condor. Pendant les années à venir, il effectuera plusieurs missions avec la FIDH en Uruguay et en Argentine. En 1975, il est approché par le « Tribunal Russell II sur la répression au Brésil et en Amérique latine » pour devenir son rapporteur sur l'Uruguay. En 1978, Louis Joinet intègre à Genève, en tant qu'expert indépendant, la sous-commission de la promotion et la protection des droits de l'homme de l'ONU. C'est le début de ses 36 ans d'investissement au sein de cette organisation. Il sera l'artisan de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Parmi les postes occupés se trouvent : Président du Groupe de travail sur la détention arbitraire, Adjoint au Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Bosnie Herzégovine, Rapporteur spécial sur l'évolution de la situation des droits de l'homme en Haïti.



Animation par Véronique Brocard, Journaliste

- > **Dominique Simonnot**, Contrôleuse générale des lieux de détention - *Lieux de détention* -
- > **Patrick Baudouin**, Avocat, Président de la LDH et Président d'honneur de la FIDH - *Dictatures et crimes de masse : de l'Amérique latine à Haïti* -
- > **Olivier de Frouville**, Professeur de droit à l'Université Paris 2 et membre du Comité sur les disparitions forcées des Nations Unies - *L'expert pour les Nations Unies* -
- > **Zelmar Michelini**, Membre de ¿Dónde están?, fils de Zelmar Michelini, sénateur uruguayen assassiné en 1976 - *Convention disparitions forcées* -

Témoignage : *Bachir Ben Barka, Président de l'Institut Mehdi Ben Barka*

17H35 - LECTURE

Lecture du poème ¿Dónde están? de Louis Joinet

17h45 - 18h30

Table ronde 4

LOUIS JOINET, CONCEPTEUR DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

La Justice transitionnelle est définie par l'ONU comme « l'éventail complet des divers processus et mécanismes mis en œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation ». Elle se met en œuvre à travers des mécanismes tant judiciaires que non judiciaires, et des poursuites engagées contre des individus,

des indemnisations, des enquêtes visant à établir la vérité, une réforme des institutions, des contrôles et des révocations, ou une combinaison de ces mesures. Louis Joinet est considéré comme le concepteur de quatre piliers de la Justice transitionnelle. En effet, en 1991, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités demande à Louis Joinet d'entreprendre une étude sur la question de l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme. Le rapport est publié en 1997 et contient les principes contre l'impunité, aussi appelés les « Principes Joinet », qui font partie des principes de la Justice transitionnelle.

Ces principes sont au nombre de quatre : « a) le droit de savoir de la victime ; b) le droit de la victime à la justice ; c) le droit à réparation de la victime. À ces droits s'ajoutent, à titre préventif, une série de mesures destinées à garantir le non-renouvellement des violations. ». La dernière table ronde sera consacrée à ce travail de Louis Joinet.



Animation par Magalie Besse, Directrice de l'IFJD - Institut Louis Joinet

- > **Jean-Pierre Massias**, Président de l'IFJD - Institut Louis Joinet et professeur de droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)
- > **Marina Eudes**, Maître de conférences en droit à l'Université Paris Nanterre
- > **Emmanuel Decaux**, Professeur émérite en droit à l'Université Paris 2

Témoignage : *Philippe Texier, Magistrat français*

18H35 - INTERMÈDE MUSICAL

César Stroschio (Bandonéon)

18h45 - 19h15

Clôture

FAIRE VIVRE LE SOUVENIR ET LES ENGAGEMENTS DE LOUIS JOINET

En 2011, le film « Un certain Monsieur Joinet » a été réalisé par Frantz Vaillant. Il raconte sa vie et son engagement continu et persistant pour les droits humains. La conviction de Louis Joinet sur le rôle fondamental des archives dans la lutte contre l'impunité et, par conséquent, le droit de savoir seront également abordés lors de la clôture de cette journée.

- > **Frantz Vaillant**, Journaliste, biographe et réalisateur - *Un certain Monsieur Joinet* -
- > **Perrine Carnavaggio**, Conservateur général honoraire du patrimoine - *Archives* -
- > **Jean-Pierre Massias**, Président de l'IFJD - Institut Louis Joinet

19h30 - COCKTAIL

Offert par l'IFJD - Institut Louis Joinet, ¿Dónde Están?
et le Syndicat de la Magistrature



Les personnes intéressées sont priées de bien vouloir s'inscrire, avant le 15 novembre 2022, via le formulaire suivant :
<https://forms.gle/z3nzELPhjgy8hEa9A>

> LIEU DE L'HOMMAGE

Présidence de l'Assemblée nationale, Hôtel de Lassay
Entrée et sortie : 33 quai d'Orsay, 75007 Paris

ORGANISATEURS



Association OÙ sont-ils ? France
Asociación ¿Dónde Están? Francia

¿DÓNDE ESTÁN? OÙ SONT-ILS ?

¿Dónde Están? - OÙ sont-ils ? est une association française créée à Paris en 1997, en majorité par d'anciens exilés uruguayens. Elle a pour objectifs de sensibiliser l'opinion publique sur les disparitions forcées et les autres violations des droits humains par le terrorisme d'État uruguayen entre 1968 et 1985 et pour soutenir les familles des disparus dans leurs démarches pour connaître

toute la vérité sur leur sort. Elle défend leur droit inaliénable à exiger la recherche et la restitution de leurs restes. Elle dénonce l'impunité des responsables des crimes contre l'Humanité commis sous la responsabilité de l'État uruguayen entre 1968 et 1985 et exige le respect du droit international.

¿Dónde Están? manifeste sa solidarité avec ceux qui dénoncent les disparitions forcées et autres violations des droits humains par des états, des gouvernements ou des institutions avec acquiescement de l'État, en particulier dans les pays d'Amérique Latine et plus précisément dans les pays de l'ancien plan Condor (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay). L'association organise des activités diverses : conférences, débats, projections, expositions, rassemblements et elle diffuse des informations sur la question des disparus et de l'impunité en Uruguay.

Louis Joinet a travaillé étroitement avec ¿Dónde Están? depuis sa création et jusqu'à sa mort en 2019. Son engagement vis-à-vis de l'Uruguay datait des années 1970, dès le début de la dictature. Il a accompagné des témoins uruguayens au tribunal Russell de Rome en 1974 pour dénoncer la torture et conduit, en 1975, une mission de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) à Montevideo pour enquêter sur les prisonniers politiques. Un des témoins uruguayens du Tribunal Russell en 1974, le sénateur Zelmar Michelini, fut enlevé puis est apparu assassiné à Buenos Aires, en mai 1976. Norma Scopise, témoin de la session 1976 dont Louis Joinet s'était aussi occupé, a été arrêtée quelques mois après son retour en Argentine et elle est, depuis, portée disparue. Louis Joinet en a été affecté pour toujours et n'a plus abandonné la cause des disparus. Son travail pour la Convention de l'ONU sur les disparitions forcées en est la preuve la plus éclatante. Son engagement contre l'impunité lui a valu en 2017 des menaces de mort d'un « Comando Barneix » uruguayen, menaces qu'il a considérées comme un hommage.

Cet ami fidèle et irremplaçable nous manque et il est important pour notre collectif de rappeler sa mémoire et sa contribution exceptionnelle à la Justice.

**Louis Joinet
a travaillé
étroitement avec
¿Dónde Están?
depuis sa création
et jusqu'à sa mort
en 2019.**



SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

Fondé en juin 1968, le Syndicat de la magistrature (SM) est né grâce à l'« effervescence d'une conscience collective » partagée par les nouveaux magistrats issus du Centre national d'études judiciaires, devenu l'École nationale

de la magistrature en 1970. Il est né de la volonté de ces nouveaux arrivants – parmi lesquels Louis Joinet – de réhabiliter une justice indépendante pleinement garante de la liberté individuelle, de l'ouvrir sur la société civile et de sortir d'une approche corporatiste. Au cours des années 1970, la doctrine du Syndicat de la magistrature s'est déployée, en lien avec la modification des pratiques professionnelles et la réflexion sur la place de l'institution dans la cité. Progressivement, il s'est ancré à gauche du paysage syndical, sans pour autant devenir partisan. Si certains de ses membres ont rejoint les cabinets ministériels en 1981, cela n'a pas empêché le Syndicat de se montrer critique contre des réformes du nouveau gouvernement. Des demandes ont été entendues : suppression de la cour de sûreté de l'État, abolition de la peine de mort, abrogation de la loi anti-casseurs et de dispositions de la loi sécurité et libertés, création du travail d'intérêt général, création des politiques de prévention de la délinquance, etc.

Le Syndicat de la magistrature a également été pionnier dans l'établissement de liens à l'international avec les autres organisations progressistes de magistrats européens, ce qui a abouti en 1985 à la création de l'association Magistrats européens pour la démocratie et les libertés (MEDEL). À compter des années 2000, le tournant sécuritaire s'est imposé tant à droite qu'à une partie de la gauche, et a entraîné de profondes mutations de la justice française.

Dans un contexte actuellement marqué par l'érosion continue de l'État de droit, qui va de pair avec des attaques récurrentes contre l'autorité judiciaire, le Syndicat de la magistrature, fort des adhésions croissantes parmi toutes les générations de magistrats, du renforcement de sa représentativité lors des dernières élections, et des liens étroits tissés avec les autres organisations professionnelles et syndicales, les universitaires, et le monde associatif, continue à faire front pour que la justice soit en mesure de jouer pleinement son rôle dans les équilibres démocratiques. À côté de ses combats traditionnels pour la défense des libertés et l'égalité devant la loi, le Syndicat est également résolument engagé sur les fronts de la charge de travail des magistrats, du harcèlement au travail et de l'humanité de la justice, devant le constat d'une managérialisation continue et délétère du service public de la justice.

**Il est né de
la volonté de
ces arrivants -
parmi lesquels
Louis Joinet
- de réhabiliter
une justice
indépendante
pleinement garante
de la liberté
individuelle (...)**



IFJD - INSTITUT LOUIS JOINET

Créé en 2013, l'IFJD - Institut Louis Joinet est une ONG, dont l'objet est d'analyser, renforcer et mettre en œuvre les mécanismes liés aux processus de transition, vérité, justice et réconciliation. Il déploie ses activités en France et dans le monde. Il se distingue par l'expertise académique de ses membres, mise au service de ses engagements et de la qualité de ses activités pédagogiques, scientifiques et opérationnelles.

L'IFJD soutient la lutte contre l'impunité des violations graves des droits humains et accompagne, à la suite d'une dictature, d'un conflit armé ou d'une crise politique aiguë, mais aussi dans le cadre du renforcement démocratique d'un État, l'émergence d'une société pacifiée et réconciliée. Pour ce faire, il est organisé autour de trois pôles d'activités complémentaires : la réflexion, la formation et l'action opérationnelle, dans le cadre d'une politique de recherche-action. S'appuyant sur les recherches menées en son sein, il forme les professionnels, accompagne l'ensemble des acteurs des processus de démocratisation en s'impliquant à leurs côtés dans des actions de terrain et participe, à destination de tous les publics, à la diffusion des connaissances concernant ces mécanismes. Constituant un espace de médiation et de dialogue entre acteurs de terrain, experts, décideurs, universitaires et journalistes, l'IFJD inscrit son action dans les principes énoncés par Louis Joinet et œuvre pour que le plus grand nombre de personnes, notamment les individus et les groupes les plus fragiles ou marginalisés, soient associés et participent effectivement aux mécanismes de rétablissement de leurs droits.

La relation entre Louis Joinet et l'IFJD a commencé lors de la création de l'*Annuaire de Justice transitionnelle*. Il souhaitait s'engager, auprès de notre Institut, pour promouvoir une doctrine francophone de la Justice transitionnelle, incarnée par ce nouvel instrument de publication. Il a notamment réalisé un long entretien permettant d'esquisser les contours de sa vision de cette justice si spécifique et de ses principes fondamentaux. Il a ensuite contribué à nombre de nos activités dont notamment notre Prix de thèse et nos universités d'été. Il était ainsi très attentif à encourager des travaux iconoclastes et la curiosité intellectuelle. Il est intervenu lors de nos séminaires et colloques, auxquels son expérience et ses réflexions ont beaucoup apporté. C'est enfin dans le cadre du processus en cours au Pays basque, tant pour la construction de la paix, que dans le plaidoyer pour une Justice transitionnelle, que nous avons œuvré de concert. Son émotion lors de la journée du désarmement d'ETA à Bayonne, le 8 avril 2017, est le reflet de son engagement tant professionnel, qu'humain dans les actions qu'il entreprenait.

(...) il est organisé autour de trois pôles d'activités complémentaires : la réflexion, la formation et l'action opérationnelle, dans le cadre d'une politique de recherche-action.



MESSAGE DE LOUIS JOINET À L'IFJD



L'Institut francophone pour la Justice et la Démocratie œuvre pour le respect d'un certain nombre de principes que j'ai toujours considéré comme essentiels.

Ces principes s'incarnent dans une série de valeurs :

L'**engagement** tout d'abord, en faveur de la Démocratie, de la Justice et de la Paix. Cet engagement passe par le refus de toute amnistie pour les auteurs de génocide et crimes contre l'humanité, ainsi que par le soutien aux principes de lutte contre l'impunité que sont le droit à la

vérité, à la justice, à la réparation et les garanties de non-répétition. Ces principes, auxquels je suis très attaché et qui ont guidé mon action, restent constitutifs de la conception francophone de la Justice transitionnelle et sont au cœur de l'action de l'IFJD.

L'**action** ensuite. Pour l'IFJD comprendre ne suffit pas. Il y a aussi et surtout une nécessité d'agir, pour la reconstruction de la démocratie, pour la défense du pluralisme et des droits humains, pour la réduction de la violence et pour faire de la mémoire et de ses traumatismes des instruments d'apaisement et de réconciliation. Associé aux structures universitaires les plus reconnues et soutenant, par l'intermédiaire de ses concours, les meilleurs travaux réalisés en France et à l'étranger, l'IFJD développe des actions de production et transmission de la connaissance, de soutien à la recherche scientifique et universitaire, ainsi que des actions sur le terrain, qui visent à la réalisation de ses principes fondateurs.

Le **partage** et la **solidarité** enfin. La volonté de l'IFJD de soutenir et promouvoir le savoir et la connaissance, dans toutes leurs dimensions et dans toute leur exigence ne l'empêche pas de vouloir les partager et les mettre à disposition du plus grand nombre. Dès lors, ses actions sont également destinées à la plus large diffusion à destination de tous les publics (scolaires, étudiants, grand public, acteurs) et en utilisant tous les instruments de communication. Ainsi, à côté des séminaires et colloques universitaires, il organise des conférences et écoles de formations pour l'ensemble des acteurs concernés, en allant à leur rencontre et par l'usage de moyens adaptés de transmission des savoirs.

C'est au nom de ces valeurs et des actions que mène l'IFJD que je soutiens et encourage leur action et que j'ai accepté de présider le comité de parrainage de cet Institut et de lui prêter mon nom.

Louis Joinet
Paris, le 4 septembre 2019

TÉMOIGNAGES

Les extraits suivants sont issus de témoignages recueillis à l'occasion de la journée d'Hommage à Louis Joinet organisée par l'IFJD - Institut Louis Joinet, ¿Dónde están? et le Syndicat de la Magistrature.

Celles et ceux qui ont connu Louis Joinet se souviennent de sa discrétion qui tranchait avec sa forte présence. On découvrait tous les jours de nouvelles facettes de ses talents et de ses activités. C'est quand on le sollicitait pour une cause, contre des injustices, que l'on découvrait alors tout ce qu'il apportait. Et que l'on appréciait sa capacité d'écoute, de compréhension et d'invention ; sa capacité extraordinaire, intuitive, de comprendre les situations, de trouver les failles qui permettent de sortir des ornières. Il comprenait les raisons de se révolter et explorait les chemins de traverse qui permettent de sortir par le haut des situations les plus désespérées, de trouver des solutions qui permettent d'agir, de respecter les principes, de sauvegarder et de faire avancer les droits.

Gustave Massiah
Personnalité centrale du mouvement altermondialiste français
Ingénieur et économiste

J'ai été émue par cette humanité, cet engagement dans le succès et dans l'erreur, cette honnêteté radicale avec lui-même pour reconnaître sa vulnérabilité, cette sensibilité pour sentir que le destin de tant de gens vous traverse. Que c'est aussi votre destin quand il s'agit d'injustices.

María Mercedes Couchet Scopise
Enseignante à l'Université de la République (Montevideo, Uruguay)

À l'heure des guerres atroces qui se poursuivent aujourd'hui, de la Birmanie à l'Ukraine, du Yémen à l'Éthiopie, de la Palestine à la Syrie, cet appel à l'« inventivité du droit » ne peut qu'interpeller toutes celles et ceux qui se mobilisent pour la solidarité internationale avec les peuples en lutte et les victimes des violations des droits humains. Lisons et relisons Louis Joinet.

François Gèze
PDG des Éditions La Découverte de 1982 à 2014, membre du Cedetim depuis 1972



Informations :

contact@ifjd.org

